

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-003

Délégués titulaires :

Nombre : 82
Présents : 41

Délégués suppléants :

Nombre : 82
Présents : 9

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 54

Date de convocation :
Jeudi 25 janvier 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi 25 janvier 2024, s'est réuni à la Maison des Associations, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Marie-Charlotte NOUHAUD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Huguette LE COZ, Martine BEIGNET, Hédia MOUSTAFIOGLOU, Fanny MALVEZIN, Laurence SAMMUT, Jean-Luc LAMBERT, Thomas GROLLEAU, Manuel Fernando FRANCISCO, Philippe MACAIGNE, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Michel GRENET, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Patrick SEPTIERS, Olivier THEOT, Marc ATLAN, Anne GRAU, Hervé JOCHMANS, Marianne SAVAL-BONET, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEUILLLOT, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Pascale PALARD, Emmanuel CENDRIER, Eric DESHAYES, Xavier HENRY.

Secrétaire de séance : Marie-France OTTO-BRUC

OBJET : Approbation du choix de la CAO concernant le marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2, et R.2161-2 à R.2161-5 ;

VU la délibération n° 2020-17-03-07 portant délégations du Président par le Comité syndical, l'autorisant à « Prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n°2021-13-12-06 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération n°2022-01-07-07 portant autorisation au Président de lancer la procédure visant la passation du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant la mise en concurrence par un appel d'offres ouvert ;

Considérant la réception des offres dans les délais impartis ;

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 31 janvier 2024, pour l'admission des candidatures, et pour la décision d'attribution du marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'avis de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés au groupement AUBINE-KUTLER-SMELVI.

AUTORISE le Président à signer ledit marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : - 5 FEV. 2024
Date de mise en ligne le : - 5 FEV. 2024



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.